

**Assemblée générale**

Cinquante et unième session

Distr. Générale

A/51/807

Original : anglais

Point 131 de l'ordre du jour**Financement de l'Opération des Nations Unies
au Mozambique****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le déploiement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) a commencé au Mozambique le 15 octobre 1992. Le mandat de l'Opération s'est achevé le 16 décembre 1994 par la constitution du nouveau Gouvernement mozambicain. Un nombre limité d'agents civils a été autorisé à rester dans le pays jusqu'au 31 mars 1995 dans le cadre de la liquidation de la mission. Le présent rapport concerne l'exécution du budget de l'Opération pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995. Les dépenses pour cette période se sont chiffrées au montant brut de 38 837 900 dollars (montant net : 37 629 700 dollars), laissant un solde inutilisé d'un montant brut de 1 162 100 dollars (montant net : 1 423 600 dollars) du crédit d'un montant brut de 40 millions de dollars (montant net : 39 053 300 dollars) ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/235 du 10 mars 1995. On trouvera également dans le présent rapport des données sur l'exécution du budget de l'Opération depuis son lancement jusqu'à sa liquidation. Au 21 février 1997, les crédits ouverts inutilisés se chiffraient au montant total brut de 19 052 400 dollars (montant net : 18 189 800 dollars) et consistaient dans des crédits restant à rembourser aux États Membres au titre des périodes du 1er mai au 15 novembre 1994 et du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995.



L'Assemblée générale devrait prendre, entre autres, les mesures ci-après, énoncées au paragraphe 22 du présent rapport :

- a) Décider de répartir entre les États Membres un montant brut de 17 890 300 dollars (montant net : 16 766 200 dollars) correspondant au solde inutilisé pour la période allant du 1er mai au 15 novembre 1994;
- b) Décider de répartir entre les États Membres un montant brut de 1 162 100 dollars (montant net : 1 423 600 dollars) correspondant au solde inutilisé pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995;
- c) Prendre une décision au sujet de l'intérêt cumulatif (4 587 943 dollars) et des recettes accessoires (2 197 015 dollars), soit au total 6 784 858 dollars.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 3	4
II. Administration financière	4 - 12	4
A. Exercice budgétaire	4	4
B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995	5	4
C. État des contributions	6	5
D. Contributions volontaires et Fonds d'affectation spéciale	7 - 9	5
E. Application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies	10 - 12	5
III. Remboursement des États qui fournissent des contingents	13	6
IV. Liquidation des avoirs de l'Opération des Nations Unies au Mozambique ...	14	6
V. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995	15 - 21	7
VI. Mesures à prendre par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session	22	8

Annexes

I. Rapport sur l'exécution du budget pour la période du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995	9
II. Renseignements complémentaires concernant le rapport sur l'exécution du budget pour la période du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995	14
III. Personnel civil et personnel militaire : retraits prévus et réalisés pendant la période allant du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995	21
A. Tableau récapitulatif	21
B. Ventilation par catégorie de personnel	22
IV. Personnel civil : effectif autorisé et retraits prévus et réalisés pendant la période allant du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995	26
V. État au 21 février 1997 des ressources dégagées et des dépenses de fonctionnement pour la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995	27
VI. Obligations non réglées au 31 décembre 1996	29

I. Introduction

1. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 782 (1992) du 13 octobre 1992, s'est félicité de la signature, le 4 octobre 1992, de l'Accord général de paix pour le Mozambique entre le Président du Mozambique et le Président de la Resistência Nacional Moçambicana (RENAMO) et a approuvé la désignation par le Secrétaire général d'un représentant spécial intérimaire pour le Mozambique ainsi que l'envoi au Mozambique d'une équipe de 25 observateurs militaires au plus. Le Représentant spécial intérimaire et une équipe d'observateurs militaires sont arrivés au Mozambique le 15 octobre 1992. L'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) a été créée par la résolution 797 (1992) du Conseil de sécurité en date du 16 décembre 1992.
2. Par sa résolution 957 (1994) du 15 novembre 1994, le Conseil de sécurité s'est félicité des élections qui avaient eu lieu au Mozambique les 27, 28 et 29 octobre 1994 et a décidé de proroger le mandat de l'Opération jusqu'à ce que le nouveau Gouvernement du Mozambique prenne ses fonctions, mais pas au-delà du 15 décembre 1994. Le Conseil a également autorisé l'ONUMOZ, en particulier un nombre limité de personnels civils spécialistes de la logistique, du déminage et de la formation, de spécialistes militaires et d'officiers d'état-major, ainsi qu'un petit détachement d'infanterie, à achever les opérations qui lui restaient à exécuter avant son retrait prévu pour le 31 janvier 1995 au plus tard.
3. Dans un rapport final sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique daté du 23 décembre 1994 (S/1994/1449), le Secrétaire général a indiqué qu'il serait nécessaire de garder au Mozambique, pendant un ou deux mois environ (au-delà du 31 janvier 1995), un petit nombre de logisticiens civils des Nations Unies chargés des travaux de commissions d'enquête en cours, de la liquidation des biens et du matériel et d'autres activités à long terme.

II. Administration financière

A. Exercice budgétaire

4. Les ouvertures et allocations de crédits concernant l'ONUMOZ ont été comptabilisées par mandat, jusqu'à la fin du dernier mandat, qui s'est achevé le 31 mars 1995.

B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995

5. Comme indiqué à l'annexe V, le montant total brut des ressources mises à la disposition de l'ONUMOZ depuis sa création, le 15 octobre 1992, jusqu'au 31 mars 1995 se chiffre à 561 099 100 dollars (montant net : 552 489 900 dollars). Les dépenses pour cette période représentent un total brut de 516 060 700 dollars (montant net : 508 828 900 dollars), y compris des engagements non réglés à hauteur de 39,8 millions de dollars, qui sont ventilés à l'annexe VI. Un montant brut total de 25 986 600 dollars (montant net : 25 471 200 dollars) a été porté au crédit des États Membres et déduit de leurs quotes-parts. Le solde inutilisé se chiffre au montant brut de 19 052 400 dollars (montant net : 18 189 800 dollars). Comme indiqué à l'annexe V.B, les recettes accessoires versées au compte spécial de l'ONUMOZ se sont chiffrées à 2 197 015 dollars. L'intérêt cumulatif porté au crédit du même compte a atteint le total de 4 587 843 dollars.

C. État des contributions

6. Au total, 530 403 147 dollars ont été mis en recouvrement auprès des États Membres au titre de l'ONUMOZ pour la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995. Les contributions versées au 21 février 1997 pour cette période se sont élevées à 489 748 603 dollars. En outre, les contributions non réglées ont été réduites de 1 557 102 dollars en application de la résolution 50/83 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1995, ce qui a laissé un déficit de 39 097 442 dollars.

D. Contributions volontaires et Fonds d'affectation spéciale

7. Au paragraphe 11 de sa résolution 47/224 A du 16 mars 1993 et dans ses résolutions ultérieures, la dernière en date étant la résolution 49/235 du 10 mars 1995, l'Assemblée générale a sollicité pour l'ONUMOZ des contributions volontaires, en espèces et sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Aucune contribution volontaire n'a été reçue de la création à la liquidation de l'Opération.
8. Le Secrétaire général a créé en mai 1993 le Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du processus de paix au Mozambique et, en avril 1994, le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux partis politiques enregistrés au Mozambique. Après la mise en place du nouveau Gouvernement mozambicain, le 16 décembre 1994, et à l'expiration du mandat de l'Opération des Nations Unies au Mozambique, il a été mis fin aux activités de ces deux fonds.
9. Au 31 décembre 1996, des contributions volontaires d'un montant total de 18 007 700 dollars avaient été versées au Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du processus de paix au Mozambique, tandis que 3 356 100 dollars avaient été versés au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux partis politiques enregistrés au Mozambique. Les décaissements se chiffraient respectivement à 18 005 800 dollars et 2 800 600 dollars. Selon la volonté des pays donateurs, les reliquats de 373 300 dollars, au Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du processus de paix au Mozambique et de 888 900 dollars, au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux partis politiques enregistrés au Mozambique, intérêts créditeurs compris, ont été virés au Programme des Nations Unies pour le développement pour être distribués à Maputo, conformément à l'objectif premier des deux fonds d'affectation spéciale et à leur mandat original.

E. Application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies

10. Dans un rapport à l'Assemblée générale, à sa trente-troisième session, sur la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) (A/C.5/33/45), le Secrétaire général indiquait que les sommes dues aux gouvernements fournissant des contingents ne pouvaient être réglées dans les délais prévus aux articles 4.3 et 4.4 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Le même problème continuait de se poser dans le cas de certaines opérations de maintien de la paix, si bien que l'Assemblée a été amenée à adopter des arrangements spéciaux en vertu desquels des crédits à ouvrir au titre d'engagements envers des États fournissant des contingents ou un appui logistique à une mission ont été retardés au-delà du délai fixé par les articles 4.3 et 4.4 du règlement financier.
11. Dans le cas de l'ONUMOZ, comme dans ceux de la FUNU et de la FNUOD et d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies, certains montants actuellement engagés au titre de l'indemnisation

en cas de décès et d'invalidité et pour le remboursement aux États de matériel appartenant aux contingents et de biens et services fournis dans le cadre de lettres d'attribution, seront requis pour le règlement de demandes de remboursement restant à recevoir des États. Depuis sa création, les comptes de l'ONUMOZ sont tenus séparément pour les périodes au titre desquelles des dépenses ont été prévues.

12. En conséquence, il est proposé d'appliquer comme suit à l'ONUMOZ des arrangements spéciaux concernant l'application de l'article IV du règlement financier, semblables à ceux qui figurent en annexe à la résolution 50/211 B de l'Assemblée générale en date du 7 juin 1996 relative à la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) :
- a) À l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du règlement financier, tout engagement non liquidé de l'exercice considéré concernant des marchandises livrées et des services fournis par des gouvernements, pour lesquels une demande de remboursement a été présentée ou un taux de remboursement a été établi, sera comptabilisé comme somme à payer, cette somme à payer restant comptabilisée comme telle au Compte spécial jusqu'à ce que le paiement ait été effectué;
 - b)
 - i) Tous autres engagements non liquidés de l'exercice en question, contractés envers des gouvernements, qui concernent des marchandises livrées et des services fournis, ainsi que tous autres engagements contractés envers des gouvernements, qui n'ont pas encore donné lieu à la présentation des demandes de remboursement requises, resteront valables pour une période supplémentaire de quatre ans suivant la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du règlement financier;
 - ii) Les montants correspondant aux demandes de remboursement reçues pendant cette période de quatre ans seront comptabilisés, selon qu'il conviendra, comme prévu à l'alinéa a) ci-dessus;
 - iii) À l'expiration de la période supplémentaire de quatre ans, tout engagement non liquidé sera annulé et le solde de tous crédits conservés à cette fin sera annulé.

III. Remboursement des États qui fournissent des contingents

13. Le remboursement intégral des États qui fournissent des contingents, conformément aux taux standard fixés par l'Assemblée générale pour les dépenses relatives aux contingents, a été effectué pour toute la durée des opérations de l'ONUMOZ.

IV. Liquidation des avoirs de l'Opération des Nations Unies au Mozambique

14. On trouvera aux annexes IV et V du rapport du Secrétaire général en date du 31 juillet 1995 (A/49/649/Add.3) des renseignements sur la liquidation des avoirs de l'ONUMOZ. Le montant de 339 700 dollars représentant le produit de la vente de matériel a été porté au crédit du Compte spécial de l'Opération en tant que recette accessoire.

V. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995

15. Les prévisions de dépenses initiales pour l'ONUMOZ portaient sur la période allant du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995 et ont été présentées dans le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'Opération en date du 23 mai 1994 (A/48/849/Add.1). Ainsi que l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 48/240 B du 29 juillet 1994, ces prévisions de dépenses ont été révisées et présentées à l'Assemblée par le Secrétaire général dans son rapport sur le financement de l'ONUMOZ en date du 8 novembre 1994 (A/49/649). Les ressources nécessaires à la liquidation de l'Opération ont été revues en février 1995 et comportaient des ressources pour le maintien au Mozambique, jusqu'au 31 mars 1995, d'un nombre limité d'agents civils chargés d'exécuter les dernières tâches administratives. Ainsi que cela a été signalé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et consigné à l'annexe I de son rapport du 15 février 1995 (A/49/849), ces prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995 représentaient un montant brut de 48 792 600 dollars (montant net : 47 845 900 dollars) et étaient fondées sur les projections concernant le calendrier de la liquidation de la Mission et les données sur l'exécution du budget qui étaient disponibles à ce moment.
16. En examinant les prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995, le Comité consultatif a souligné qu'il devait disposer des renseignements les plus récents sur l'évolution de la situation quant aux hypothèses ayant servi à l'établissement du budget, et a recommandé (A/49/849, par. 19), à titre de mesure intérimaire, l'ouverture d'un crédit réduit représentant un montant brut de 40 millions de dollars pour couvrir les dépenses de la phase finale de l'ONUMOZ pendant cette période.
17. L'Assemblée générale, se fondant sur les recommandations du Comité consultatif, a décidé, dans sa résolution 49/235, d'ouvrir, pour inscription au Compte spécial de l'ONUMOZ, un crédit, à répartir entre les États Membres, d'un montant brut de 40 millions de dollars (montant net : 39 053 300 dollars) aux fins de la liquidation de l'Opération pendant la période allant du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995, ce montant incluant les 25 millions de dollars de dépenses qu'elle avait autorisé le Secrétaire général à engager dans sa résolution 48/240 B. En conséquence, les allocations de crédit à l'Opération ont toutes été ajustées à la baisse d'environ 14 %, pour tenir compte de la réduction des ouvertures de crédit.
18. L'annexe I présente, par rubrique budgétaire, les ressources de l'ONUMOZ pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995, sur la base de l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 40 millions de dollars (montant net : 39 053 300 dollars), de dépenses d'un montant brut de 38 837 900 dollars (montant net : 37 629 700 dollars) et du solde inutilisé correspondant d'un montant brut de 1 162 100 dollars (montant net : 1 423 600 dollars). On trouvera à l'annexe II un complément d'information sur les dépenses et, aux annexes III et IV, des renseignements sur le déploiement prévu et effectif du personnel civil et du personnel militaire.
19. Le solde inutilisé a été enregistré du fait d'économies liées essentiellement aux éléments suivants : a) frais de transport inférieurs aux estimations au titre du rapatriement des troupes et des observateurs militaires, des agents de la police civile et des agents internationaux, b) nombre moins élevé que prévu de véhicules loués et besoins moins élevés au titre des pièces de rechange et de l'entretien du parc de véhicules, c) frais de location et d'affrètement inférieurs ainsi qu'en ce qui concerne le carburant pour aéronefs, et d) coûts effectifs inférieurs pour le transport du matériel appartenant à l'ONUMOZ et aux contingents.
20. Des dépenses additionnelles imprévues ont été engagées au titre du personnel international et du personnel local, des transmissions, du matériel, des fournitures et services dans le cadre de mandats antérieurs mais n'ont pas été comptabilisées au cours de la période considérée du fait de l'examen, de la vérification et de l'apurement des comptes de l'Opération, ainsi que de la présentation tardive de factures par des fournisseurs et de la comptabilisation de certaines dépenses liées aux états de paie. Toutefois, des

dépassements de dépenses au titre des remboursements aux gouvernements aux taux standard et de l'indemnité d'habillement et d'équipement pour les contingents s'expliquent par les réductions générales des allocations de crédit visées au paragraphe 17 ci-dessus.

21. Comme l'a indiqué le Secrétaire général au paragraphe 30 de son rapport du 3 juillet 1995 sur la gestion des avoirs des opérations de maintien de la paix (A/49/936), la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi devait être financée en 1995 au cas par cas sur les budgets des Forces de paix des Nations Unies et d'autres missions. Les dépenses afférentes à la Base de Brindisi et imputées sur le budget de l'ONUMOZ pendant la période allant du 1er janvier au 31 mars 1995 se sont élevées à 120 000 dollars au titre du fret et du camionnage par les soins d'entreprises privées.

VI. Mesures à prendre par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session

22. En ce qui concerne le financement de l'ONUMOZ, l'Assemblée générale devrait prendre les mesures ci-après à la reprise de sa cinquante et unième session :
 - a) Décider de répartir entre les États Membres un montant brut de 17 890 300 dollars (montant net : 16 766 200 dollars) correspondant au solde inutilisé pour la période allant du 1er mai au 15 novembre 1994 (voir A/49/649/Add.3, annexe I);
 - b) Décider de répartir entre les États Membres un montant brut de 1 162 100 dollars (montant net : 1 423 600 dollars) correspondant au solde inutilisé pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995;
 - c) Prendre une décision au sujet de l'intérêt cumulatif (4 587 843 dollars) et des recettes accessoires (2 197 015 dollars), soit au total 6 784 858 dollars;
 - d) Décider de prendre note du rapport sur la liquidation finale des avoirs de l'ONUMOZ (A/49/649/Add.3, annexes IV et V);
 - e) Décider d'appliquer à l'ONUMOZ les arrangements spéciaux concernant l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies qui sont énoncés aux paragraphes 10 à 12 du présent rapport.

Annexe I

Rapport sur l'exécution du budget pour la période du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Crédits ouverts (résolution 49/235) (2)	Dépenses* (3)	Engagements Non réglés (4)	Économies/ (dépassements) (5) = (2) - (3)
1. Personnel militaire					
<i>a) Observateurs militaires</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	557,6	479,5	851,4	—	(371,9)
Frais de voyage	973,5	837,5	609,3	—	227,9
Indemnité d'habillement et d'équipement	2,9	2,5	4,5	—	(2,0)
Total partiel	1 534,0	1 319,5	1 465,2	—	(146,0)
<i>b) Contingents</i>					
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	4 517,6	3 800,0	4 275,2	—	(475,2)
Détente et loisirs	71,5	71,5	9,6	—	61,9
Rations	868,4	868,4	37,7	—	830,7
Indemnité journalière	171,8	171,8	239,4	—	(67,6)
Indemnité de subsistance (missions)	772,0	772,0	287,2	—	484,8
Déploiement, relève et rapatriement	2 808,8	2 725,9	1 993,8	1 155,6	732,1
Indemnité d'habillement et d'équipement	308,1	270,1	292,4	—	(22,3)
Total partiel	9 518,2	8 679,7	7 135,3	1 155,6	1 544,4
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>					
Matériel appartenant aux contingents	1 410,5	—	—	—	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	—	—	—	—	—
Total partiel	1 410,5	—	—	—	—
Total, rubrique 1	12 462,7	9 998,9	8 600,5	1 155,6	1 398,4
2. Personnel civil					
<i>a) Police civile</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	1 801,8	1 599,1	3 171,2	—	(1 572,1)
Frais de voyage	3 146,0	2 705,6	1 348,5	142,7	1 357,1
Indemnité d'habillement et d'équipement	9,4	8,1	8,9	—	(0,8)
Total partiel	4 957,2	4 312,8	4 528,6	142,7	(215,8)
<i>b) Personnel international et personnel local</i>					
Traitements du personnel international	2 446,0	2 103,8	4 194,7	—	(2 090,9)
Traitements du personnel local	775,4	666,8	713,2	—	(46,4)
Consultants	—	—	47,3	—	(47,3)
Heures supplémentaires	—	—	—	—	—
Personnel temporaire	—	—	273,0	—	(273,0)

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Crédits ouverts (résolution 49/235) (2)	Dépenses* (3)	Engagements Non réglés (4)	Économies/ (dépassements) (5) = (2) - (3)
Dépenses communes de personnel	1 645,5	1 415,0	2 261,2	—	(846,2)
Indemnité de subsistance (missions)	1 939,9	1 668,2	1 745,1	—	(76,9)
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	1 220,6	1 049,7	662,3	—	387,4
Autres voyages autorisés	36,0	31,0	87,7	—	(56,7)
Total partiel	8 063,4	6 934,5	9 984,5	—	(3 050,0)
c) <i>Personnel contractuel international</i>	50,0	43,0	263,2	—	(220,2)
d) <i>Volontaires des Nations Unies</i>	422,6	363,4	390,4	—	(27,0)
e) <i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—	—	—
f) <i>Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—	—	—
Total, rubrique 2	13 493,2	11 653,7	15 166,7	142,7	(3 513,0)
3. Locaux/hébergement					
Location de locaux	940,1	808,5	847,0	—	(38,5)
Aménagement et rénovation des locaux	28,5	27,5	6,6	—	20,9
Fournitures d'entretien	18,5	12,9	2,6	—	10,3
Services d'entretien	25,0	21,5	15,6	—	5,9
Éclairage, chauffage, énergie et eau	139,0	119,5	64,7	—	54,8
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	—	—	—	—
Total, rubrique 3	1 151,1	989,9	936,5	—	53,4
4. Remise en état des infrastructures	—	—	—	—	—
5. Transports					
Achat de véhicules	—	—	—	—	—
Location de véhicules	441,5	379,7	131,7	—	248,0
Matériel d'atelier	2,5	2,2	—	—	2,2
Pièces de rechange, réparations et entretien	387,5	333,3	62,3	—	271,0
Carburants et lubrifiants	503,9	433,4	365,9	—	67,5
Assurance	76,3	65,6	49,3	—	16,3
Total, rubrique 5	1 411,7	1 214,2	609,2	—	605,0
6. Opérations aériennes					
a) <i>Hélicoptères</i>					
Location/affrètement	2 756,3	2 370,4	2 153,1	—	217,3
Carburants et lubrifiants	234,1	201,3	106,9	—	94,4
Déploiement/retrait	225,0	193,5	165,0	—	28,5
Vois de ravitaillement	—	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	—	103,4	—	(103,4)
Total partiel	3 215,4	2 765,2	2 528,4	—	236,8

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Crédits ouverts (résolution 49/235) (2)	Dépenses* (3)	Engagements Non réglés (4)	Économies/ (dépassements) (5) = (2) - (3)
b) Avions					
Location/affrètement	2 380,3	2 047,1	2 271,1	—	(224,0)
Carburants et lubrifiants	645,9	555,5	130,2	—	425,3
Déploiement/retrait	95,0	81,7	57,3	—	24,4
Peinture/préparation	—	—	—	—	—
Vois de ravitaillement	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	—	89,2	—	(89,2)
Total partiel	3 121,2	2 684,3	2 547,8	—	136,5
c) Indemnité de subsistance des équipages	50,0	43,0	—	—	43,0
d) Autres dépenses					
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	—	—	—	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	20,0	17,2	44,6	—	(27,4)
Citernes à carburant	—	—	—	—	—
Total partiel	20,0	17,2	44,6	—	(27,4)
Total, rubrique 6	6 406,6	5 509,7	5 120,8	—	388,9
7. Opérations navales	—	—	—	—	—
8. Transmissions					
a) Éléments complémentaires					
Matériel de transmissions	—	—	—	—	—
Pièces de rechange et fournitures	50,0	43,0	17,9	—	25,1
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	518,4	445,8	982,2	—	(536,4)
Total partiel	568,4	488,8	1 000,1	—	(511,3)
b) Contrat de raccordement au réseau	—	—	—	—	—
Total, rubrique 8	568,4	488,8	1 000,1	—	(511,3)
9. Matériel divers					
Mobilier de bureau	—	—	—	—	—
Matériel de bureau	—	—	—	—	—
Matériel informatique	—	—	—	—	—
Groupes électrogènes	—	—	17,1	—	(17,1)
Matériel d'observation	—	—	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—	2,0	—	(2,0)
Matériel d'hébergement	—	—	44,5	—	(44,5)
Matériel de réfrigération	—	—	—	—	—

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Crédits ouverts (résolution 49/233) (2)	Dépenses ^a (3)	Engagements Non réglés (4)	Économies/ (dépassements) (5) = (2) - (3)
Autre matériel divers	15,0	12,9	159,3	—	(146,4)
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	10,0	8,6	33,4	—	(24,8)
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—	—
Total, rubrique 9	25,0	21,5	256,3	—	(234,8)
10. Fournitures et services					
<i>a) Services divers</i>					
Vérification des comptes	11,7	10,1	5,9	—	4,2
Services contractuels	71,6	61,6	233,1	151,3	(171,5)
Services informatiques	—	—	—	—	—
Services de sécurité	50,5	43,4	148,4	—	(105,0)
Services et traitements médicaux	35,0	30,1	165,6	—	(135,5)
Demandes d'indemnisation et règlements	35,0	30,1	26,7	—	3,4
Dépenses de représentation	1,5	1,3	1,3	—	—
Autres services divers	27,5	23,7	28,3	—	(4,6)
Total partiel	232,8	200,3	609,3	151,3	(409,0)
<i>b) Fournitures diverses</i>					
Papeterie et fournitures de bureau	30,0	25,8	17,0	—	8,8
Fournitures médicales	250,0	215,0	230,0	—	(15,0)
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	25,0	21,5	15,4	—	6,1
Abonnements	1,5	1,3	—	—	1,3
Fournitures électriques	—	—	—	—	—
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	—	—	30,9	—	(30,9)
Fournitures pour la défense des périmètres	—	—	—	—	—
Cartes d'état-major	—	—	—	—	—
Intendance et magasins	30,0	25,8	21,0	—	4,8
Total partiel	336,5	289,4	314,3	—	(24,9)
Total, rubrique 10	569,3	489,7	923,6	151,3	(433,9)
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—	—
12. Programmes d'information	—	—	—	—	—
13. Programmes de formation	—	—	—	—	—
14. Programmes de déminage	—	—	—	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	90,0	—	(90,0)

	<i>Prévisions de dépenses initiales (1)</i>	<i>Crédits ouverts (résolution 49/235) (2)</i>	<i>Dépenses* (3)</i>	<i>Engagements Non réglés (4)</i>	<i>Économies/ (dépassements) (5) = (2) - (3)</i>
16. Fret aérien et de surface					
Transport du matériel appartenant aux contingents	4 750,0	4 750,0	2 008,5	502,4	2 741,5
Transport aérien militaire	—	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	6 300,0	3 300,0	2 280,6	33,7	1 019,4
Total, rubrique 16	11 050,0	8 050,0	4 289,1	536,1	3 760,9
17. Système intégré de gestion	22,5	20,0	20,0	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	685,4	616,9	616,9	—	—
19. Contributions du personnel	946,7	946,7	1 208,2	—	(261,5)
Total, rubriques 1 à 19	48 792,6	40 000,0	38 837,9	1 985,7	1 162,1
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(946,7)	(946,7)	(1 208,2)	—	261,5
21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)	—	—	—	—	—
Total, rubriques 20 et 21	(946,7)	(946,7)	(1 208,2)	—	261,5
Total brut	48 792,6	40 000,0	38 837,9	1 985,7	1 162,1
Total net	47 845,9	39 053,3	37 629,7	1 985,7	1 423,6
22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)	—	—	—	—	—
Total des ressources	47 845,9	39 053,3	37 629,7	1 985,7	1 423,6

* Le montant total des dépenses comprend les engagements non réglés, qui figurent à la colonne (4) uniquement pour information.

Annexe II

Renseignements complémentaires concernant le rapport sur l'exécution du budget pour la période du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995

*Économie/
(dépassements)
(En dollars des États-Unis)*

1. Personnel militaire

a) *Observateurs militaires* (146 000)

1. On trouvera à l'annexe III des informations sur le déploiement prévu et effectif des observateurs militaires au cours de la période considérée.
2. Le montant demandé au titre de l'indemnité de subsistance (missions) avait été calculé en partant de l'hypothèse que l'on aurait fini de rapatrier les observateurs militaires au 30 novembre 1994. Mais, en application de la résolution 957 (1994) du Conseil de sécurité, l'ONUMOZ a poursuivi ses activités de vérification et de surveillance jusqu'à la nomination le 16 décembre 1994 du nouveau Gouvernement du Mozambique. Les observateurs militaires sont donc restés au Mozambique au-delà de la date prévue, ce qui a entraîné des dépenses additionnelles de 371 900 dollars au titre de l'indemnité de subsistance (missions) et de 2 000 dollars au titre de l'indemnité d'habillement et d'équipement. L'économie de 227 900 dollars réalisée au titre des frais de voyage des observateurs militaires s'explique par le fait que les frais de rapatriement ont été moins élevés que prévu car l'on a obtenu des tarifs aériens réduits pour certains d'entre eux, et d'autres ont été rapatriés avec leurs contingents à bord d'avions affrétés par l'ONUMOZ.

b) *Contingents* 1 544 400

3. On trouvera à l'annexe III des informations sur le déploiement prévu et effectif des contingents au cours de la période considérée.
4. Les montants prévus pour rembourser leurs dépenses aux gouvernements qui fournissent des contingents pour la période du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995 avaient été calculés sur la base d'un total de 4 401 mois/personne. Compte tenu des modifications du calendrier de retrait des troupes, la présence effective des militaires au cours de la période considérée a représenté au total 4 165 mois/personne, tous grades confondus. Les dépenses additionnelles signalées au titre des remboursements aux taux standard (475 200 dollars) et de l'indemnité d'habillement et d'équipement (22 300 dollars) s'expliquent par la réduction générale des allocations de crédits mentionnée au paragraphe 17 du présent rapport. Les sorties additionnelles de fonds (67 600 dollars) au titre de l'indemnité journalière des contingents s'expliquent par le paiement de dépenses encourues lors de périodes précédentes du mandat.
5. Les montants prévus à la rubrique détente et loisirs avaient été calculés sur la base des taux standard applicables aux contingents. Toutefois, en raison du retrait des contingents, les dépenses encourues pendant la période ont été minimales (9 600 dollars), d'où une économie de 61 900 dollars. Le coût des rations fournies aux contingents a été imputé sur le budget de la période précédente du mandat, d'où une économie de 830 700 dollars. L'économie de 484 800 dollars au titre de l'indemnité de repas et de logement des officiers d'état-major s'explique par le fait que ces officiers ont été rapatriés plus tôt que prévu.
6. Les montants prévus à la rubrique déploiement, relève et rapatriement avaient été calculés sur la base du rapatriement de 3 745 membres des contingents par voyage en groupe, à un coût estimé à 750 dollars par personne. Le nombre de militaires rapatriés s'est en fait élevé à 4 145 hommes, tous grades confondus, mais plusieurs contingents ont été rapatriés en train et par avion de l'ONU, d'où une économie de 732 100 dollars à cette rubrique.

c) *Autres dépenses afférentes au personnel militaire* —

7. Aucun crédit n'avait été demandé à cette rubrique pour la période considérée. Le montant total de 27,4 millions de dollars au titre du matériel appartenant aux contingents, et celui de 4,6 millions de dollars au titre de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, avaient été prévus dès le démarrage de l'Opération pour couvrir les demandes d'indemnisation en cours de règlement et les éventuelles futures demandes. Au 21 février 1997, un acompte de 13,8 millions de dollars avait été versé aux gouvernements fournissant des contingents pour le matériel appartenant aux contingents, et l'on avait déboursé 202 700 dollars au titre de demandes d'indemnisation pour décès ou pour blessure, invalidité ou maladie survenue au service de l'ONUMOZ. Sur un nombre total de 76 cas, dont 21 décès, 26 demandes ont été reçues à ce jour, et le remboursement a été effectué pour 5 d'entre elles.
- 2. Personnel civil**
- a) *Police civile* (215 800)
8. On trouvera à l'annexe III des informations sur le déploiement prévu et effectif de la police civile au cours de la période considérée.
 9. Les montants demandés avaient été prévus pour le déploiement et le rapatriement progressif de 1 144 agents de la police civile pour un total de 17 160 jours/personne. Au 15 novembre 1996, les effectifs de la police civile étaient en fait de 918 agents, mais les dépenses relatives à l'indemnité de subsistance (missions) et l'indemnité d'habillement et d'équipement enregistrées au cours de cette période incluaient des montants versés lors de la période précédente, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires de 1 572 100 dollars et de 800 dollars respectivement à ces rubriques. L'économie de 1 357 100 dollars au titre des frais de voyage s'explique par le fait que les dépenses effectives de rapatriement ont été inférieures aux prévisions.
- b) *Personnel international et personnel local* (3 050 000)
10. On trouvera aux annexes III et IV des informations sur les effectifs approuvés et le déploiement prévu et effectif du personnel international et du personnel local au cours de la période considérée.
 11. Les ressources prévues au budget devaient couvrir 589,5 mois de travail du personnel international, dont 155 mois de travail pour la phase de liquidation après le 31 janvier 1995. Le nombre effectif de mois de travail (543,5) a été en fait inférieur au nombre prévu au budget, mais les dépenses au titre des traitements du personnel international et des dépenses communes de personnel comprennent des frais encourus lors de périodes précédentes mais inscrits aux comptes de la période considérée, ce qui a entraîné un dépassement de 2 090 900 dollars et de 846 200 dollars respectivement à ces deux rubriques. Les sorties de fonds additionnelles au titre des dépenses communes de personnel s'expliquent également par la conversion de congés annuels et le versement de primes de rapatriement d'un montant total de 415 200 dollars, pour lequel il n'avait pas été prévu de crédits au budget, et par le fait que l'on a inscrit au budget de la période considérée un montant de 191 200 dollars au titre de contributions à la caisse des pensions du personnel local correspondant à des périodes antérieures du mandat. Comme indiqué à l'annexe IV, étant donné l'ampleur imprévue des travaux de liquidation de la Mission, l'on a gardé du personnel international et du personnel local dans la zone de la mission après le 31 mars 1995 pour 33 et 51 mois de travail respectivement. L'économie de 387 400 dollars au titre des voyages à destination et en provenance de la zone de la mission s'explique par les tarifs aériens réduits obtenus pour le rapatriement de fonctionnaires et par le fait que certains fonctionnaires, au lieu d'être rapatriés dans leur pays d'origine ou leur lieu d'affectation principal, ont été transférés à la MINUAR et à l'UNAVEM.
 12. Le montant de 273 000 dollars indiqué au titre du personnel temporaire a été fourni en 1996 pour installer au Siège l'équipe de liquidation de l'ONUMOZ (12 mois de travail de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et 44 mois de travail d'agents des services généraux) chargée de mener à bien les tâches financières restantes au Siège et au Mozambique. Au titre des traitements du personnel local, le montant demandé correspondait à 1 045,5 mois de travail, y compris 175 mois de travail pour la phase de liquidation après le 31 janvier 1995. Le nombre effectif de mois de travail s'est en fait élevé à 966,5, et les dépenses supplémentaires indiquées (46 400 dollars) s'expliquent par la réduction générale des allocations mentionnée au paragraphe 17 du présent rapport.

13. Les dépenses additionnelle de 76 900 dollars au titre de l'indemnité de subsistance (missions) s'expliquent par le fait qu'on a gardé du personnel international à Maputo après le 31 mars 1995. L'on n'avait pas prévu de crédits au titre des consultants, mais la Mission a encouru une dépense de 47 300 dollars pour les services de quatre consultants que l'on a dû engager pour a) apporter un appui juridique au Comité d'examen des réclamations et au Comité d'enquête; b) assurer la formation d'observateurs électoraux internationaux (reportée de la période précédente du mandat); et c) établir un projet de bureautique à l'échelle de la Mission (sur la base d'un partage des coûts avec d'autres opérations de maintien de la paix). Les dépenses additionnelles de 56 700 dollars au titre des autres voyages autorisés s'expliquent par le fait que l'on a inscrit au budget de la période considérée des dépenses encourues lors de périodes antérieures du mandat.
- c) *Personnel contractuel international* (220 200)
14. On trouvera aux annexes III et IV des informations sur les chiffres approuvés et le déploiement effectif du personnel contractuel international au cours de la période considérée.
15. Les ressources prévues au budget correspondent aux services de 24 mécaniciens garagistes et opérateurs/techniciens radio pendant 12 mois de travail, jusqu'au 30 novembre 1994. Les dépenses additionnelles de 220 200 dollars s'expliquent par le fait qu'on a gardé du personnel contractuel dans la zone de la mission jusqu'au 31 janvier 1995 pour les 44,5 mois de travail supplémentaires. Les services de ce personnel étaient requis pour continuer d'assurer le fonctionnement et l'entretien des installations de communications, ainsi que la réparation des véhicules, et pour aider à disposer du matériel de transmissions et des véhicules.
- d) *Volontaires des Nations Unies* (27 000)
16. On trouvera aux annexes III et IV des informations sur les chiffres approuvés et le déploiement effectif des Volontaires des Nations Unies au cours de la période considérée.
17. Les montants indiqués devaient couvrir le déploiement et le rapatriement progressif de 200 Volontaires des Nations Unies à un coût mensuel de 2 450 dollars par volontaire pour 172,5 mois de travail. Le nombre effectif de volontaires n'a en fait pas dépassé 99, mais ceux-ci ont effectué 199,5 mois de travail, en raison des retards dans la fermeture des camps de rassemblement et des entrepôts administrés par des volontaires dans l'intérieur du pays, ce qui a entraîné des dépenses additionnelles de 27 000 dollars à cette rubrique.
3. **Locaux/hébergement** 53 400
18. Les dépenses additionnelles indiquées (38 500 dollars) au titre de la location de locaux s'expliquent par la réduction générale des allocations mentionnée au paragraphe 17 du présent rapport. Les dépenses effectives aux rubriques aménagement et rénovation des locaux, fournitures et services d'entretien, et éclairage, chauffage énergie et eau ont été moins élevées que prévu, d'où une économie totale de 91 900 dollars.
4. **Remise en état des infrastructures** —
19. Aucun crédit n'était demandé à cette rubrique.
5. **Transports** 605 000
20. Le retrait des contingents, la réduction des effectifs civils et la cessation progressive des activités de fond de la Mission ont entraîné la réduction de l'utilisation du parc de véhicules appartenant à l'ONUMOZ et aux contingents et des véhicules de location, d'où l'économie indiquée de 248 000 dollars au titre de la location de véhicules et de 67 500 dollars au titre des carburants et lubrifiants. Le fait que l'on a utilisé les stocks et fournitures automobiles accumulés au cours des périodes antérieures du mandat a permis d'économiser un montant total de 273 200 dollars aux rubriques pièces de rechange, réparations et entretien (271 000 dollars) et matériel d'atelier (2 200 dollars). Le montant effectif des primes versées au titre de l'assurance responsabilité au tiers (49 300 dollars) a été inférieur aux prévisions, d'où une économie de 16 300 dollars à cette rubrique.
6. **Opérations aériennes**

a) *Hélicoptères* 236 800

21. Le tableau ci-dessous présente le déploiement mensuel prévu et effectif des hélicoptères.

<i>Type d'hélicoptère</i>	<i>Période</i>	<i>Nombre d'hélicoptères</i>	<i>Blocs d'heures</i>	<i>Heures supplémentaires</i>
Bell-212				
Chiffres prévus	16-25 novembre 1994	5	120,0	—
Chiffres effectifs	16-25 novembre 1994	5	120,0	—
Super Puma				
Chiffres prévus	16 novembre 1994-25 janvier 1995	3	517,5	—
	16-30 novembre 1994	2	150,0	—
Chiffres effectifs	16 novembre 1994-25 janvier 1995	3	239,3*	—
	16-30 novembre 1994	2		
Sikorsky S-61N				
Chiffres prévus	16 novembre-25 décembre 1994	3	292,5	—
Chiffres effectifs	16 novembre-25 décembre 1994	3	176,4	—

* Nombre total d'heures de vol de cinq hélicoptères.

22. Telles qu'indiquées dans les prévisions de dépenses révisées présentées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et exposées à l'annexe III du rapport de ce dernier, en date du 15 février 1995 (A/49/849), les clauses contractuelles touchant la prolongation de la location de 5 hélicoptères Bell-212, 5 Super Puma et 3 Sikorsky S-61N ont été appliquées comme prévu. L'économie de 217 300 dollars à la rubrique location/affrètement s'explique par le fait que les coûts relatifs au contrat ont été inférieurs aux prévisions. L'économie de 94 400 dollars au titre du carburant s'explique par le fait que la consommation a été moindre parce qu'il y a eu moins d'heures de vol. Les dépenses effectives de retrait, d'un montant total de 165 000 dollars, ont été inférieures aux prévisions, d'où une économie de 28 500 dollars à cette rubrique. Les dépenses additionnelles de 103 400 dollars au titre de l'assurance responsabilité et risques de guerre correspondent aux primes pour les Bell-212 et les Sikorsky S-61N, pour lesquels on n'avait pas ouvert de crédits au budget.

b) *Avions* 136 500

23. Le tableau suivant présente le déploiement mensuel prévu et effectif des avions.

Type d'appareil	Période	Nombre d'appareils	Blocs d'heures	Heures supplémentaires
Contrats du Siège				
<i>AN-26</i>				
Chiffres prévus	16 novembre 1994-31 janvier 1995	3	562,5	562,5
Chiffres effectifs	16 novembre 1994-31 janvier 1995	3	562,5	168,5
<i>L-100 (avion-citerne)</i>				
Chiffres prévus	16 novembre-31 décembre 1994	1	112,5	22,5
Chiffres effectifs	16 novembre-31 décembre 1994	1	112,5	36,0
<i>L-100 (avion-cargo et de transport de passagers)</i>				
Chiffres prévus	16 novembre 1994-31 janvier 1995	1	187,5	187,5
Chiffres effectifs	16 novembre 1994-31 janvier 1995	1	187,5	86,1
<i>B-200</i>				
Chiffres prévus	16 novembre 1994-31 janvier 1995	1	187,5	—
Chiffres effectifs	16 novembre 1994-31 janvier 1995	1	124,0	—
<i>Cessna Citation II</i>				
Chiffres prévus	16 novembre 1994-31 janvier 1995	1	187,5	—
Chiffres effectifs	16 novembre 1994-8 janvier 1995	1	72,3	—
Affrètement local				
<i>Casa C-212</i>				
Chiffres prévus	16 novembre 1994-31 janvier 1995	1	150,0	—
Chiffres effectifs	16-30 novembre 1994	2	60,0	30,2
<i>Skyvan</i>				
Chiffres prévus	16 novembre-31 décembre 1994	1	112,5	—
Chiffres effectifs	16-30 novembre 1994	1	32,4	—
Chiffres prévus	—	—	—	—
Chiffres effectifs	16 novembre 1994-27 janvier 1995	1	99,3	—
<i>Yak 42 D</i>				
Chiffres prévus	16 novembre-15 décembre 1994	1	75,0	—
Chiffres effectifs	16 novembre 1994-27 janvier 1995	1	182,0	69,0

24. Les économies réalisées du fait que l'on a effectué moins d'heures de vol supplémentaires que prévu dans les contrats du Siège ont été compensées par des dépenses additionnelles au titre de l'affrètement local. D'autre part, les dépenses additionnelles de 224 000 dollars (montant net) à la rubrique location/affrètement d'avions s'expliquent par la réduction générale des allocations mentionnée au paragraphe 17 du présent rapport. L'économie signalée de 425 300 dollars au titre des carburants et lubrifiants s'explique par le fait que le coût du carburant consommé au cours de la période considérée avait été inscrit dans les comptes de la période précédente. Les dépenses effectives de retrait des avions se sont soldées par une économie de 24 400 dollars. Les dépenses supplémentaires, d'un montant total de 89 200 dollars, au titre de l'assurance responsabilité et risques de guerre s'expliquent par le fait que l'ONUMOZ a dû payer les frais d'affrètement local d'avions (25 000 dollars) et ceux d'un appareil L-100 (64 200 dollars) pour lesquels il n'avait pas été ouvert de crédits au budget.

- c) *Indemnité de subsistance des équipages* 43 000
25. Le coût de l'indemnité de subsistance des équipages a été inclus dans les coûts de location/affrètement de base, d'où une économie de 43 000 dollars à cette rubrique.
- d) *Autres dépenses* (27 400)
26. Le coût effectif (44 600 dollars) des droits d'atterrissage et de la manutention au sol a été supérieur aux prévisions, d'où un dépassement de 27 400 dollars à cette rubrique.
7. **Opérations navales** —
27. Aucun crédit n'était demandé à cette rubrique.
8. **Transmissions**
- a) *Éléments complémentaires* (511 300)
28. L'économie de 25 100 dollars réalisée au titre des pièces de rechange et fournitures est due au fait que l'on a utilisé les stocks et fournitures accumulés pendant la période précédente du mandat. Le dépassement net de 536 400 dollars au titre des communications par réseaux commerciaux correspond aux frais d'utilisation des services par satellite (356 200 dollars) encourus pendant la période précédente, les factures ayant été présentées très tard, et les éléments militaire, police civile et observateurs électoraux de la Mission ayant beaucoup utilisé ces services en novembre et décembre 1994 (626 000 dollars).
- b) *Contrat de raccordement au réseau* —
29. Aucun crédit n'était demandé à cette rubrique.
9. **Matériel divers** (234 800)
30. Les montants demandés à cette rubrique portaient uniquement sur l'achat de matériel divers (12 900 dollars) et sur le coût des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien (8 600 dollars). Les dépassements de 17 100 dollars pour les groupes électrogènes, 2 000 dollars pour le matériel médical et dentaire, et 44 500 dollars pour le matériel d'hébergement, s'expliquent par le fait que des dépenses encourues au cours de périodes précédentes du mandat ont été inscrites au budget de la période considérée. Des dépenses imprévues pour réparer et remettre en état du matériel de l'ONUMOZ avant de l'expédier à d'autres missions ont entraîné un dépassement de 24 800 dollars à la rubrique pièces de rechange, réparations et entretien. À la rubrique autre matériel divers, le coût de 33 photocopieuses et de leurs pièces de rechange (150 300 dollars), achetées au cours de la période précédente du mandat, et pour lesquelles aucun crédit n'avait été ouvert, a entraîné une sortie de fonds additionnelle de 146 400 dollars au cours de la période considérée.
10. **Fournitures et services**
- a) *Services divers* (409 000)
31. Le dépassement de 171 500 dollars au titre des services contractuels s'explique par une sortie de fonds imprévue pour payer la part revenant à l'ONUMOZ du coût de la production de la série des livres bleus des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix. Le coût des services de sécurité locaux engagés pour garder les biens et le matériel de l'ONUMOZ a entraîné une dépense additionnelle de 105 000 dollars au titre des services de sécurité. Au cours de la période considérée, il a fallu évacuer par avion 20 membres du personnel pour traitement médical en Afrique du Sud, d'où une dépense additionnelle de 135 500 dollars au titre des services et traitements médicaux. Le dépassement de 4 600 dollars à la rubrique services divers s'explique par un montant plus élevé que prévu pour les commissions bancaires et les frais postaux encourus par les membres des contingents. Les économies de 3 400 dollars au titre des demandes d'indemnisation et règlements et de 4 200 dollars au titre de la vérification des comptes s'expliquent par le fait que les dépenses à ces rubriques ont été inférieures aux prévisions.

- b) *Fournitures diverses* (24 900)
32. Les économies de 8 800 dollars à la rubrique papeterie et fournitures de bureau, 6 100 dollars à la rubrique fournitures sanitaires et articles de nettoyage, et 4 800 dollars à la rubrique intendance et magasins s'expliquent par le fait que l'on a utilisé les stocks, fournitures et matériels disponibles, accumulés lors de la période précédente du mandat. Les crédits ouverts au titre des abonnements n'ont pas été utilisés, d'où une économie de 1 300 dollars à cette rubrique. Les dépenses additionnelles au titre des fournitures médicales (15 000 dollars) et des accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants (30 900 dollars) s'expliquent par le paiement de frais encourus lors des périodes précédentes du mandat mais absorbés pendant la période considérée du fait que les demandes de remboursement et factures ont été présentées très tard.
11. **Fournitures et services liés au élections** —
12. **Programmes d'information** —
13. **Programmes de formation** —
14. **Programmes de déminage** —
33. Aucun crédit n'était demandé à ces rubriques.
15. **Aide au désarmement et à la démobilisation** (90 000)
34. Le dépassement de 90 000 dollars à cette rubrique s'explique par les dépenses relatives au transport des combattants démobilisés encourues lors de la période précédente du mandat mais absorbées au cours de la période considérée du fait que les factures ont été présentées très tard.
16. **Fret aérien et de surface** 3 760 900
35. Le coût effectif de l'expédition du matériel et des fournitures appartenant à l'ONUMOZ et aux contingents ayant été moins élevé que prévu, l'on a réalisé des économies de 2 741 500 dollars au titre du transport du matériel appartenant aux contingents et de 1 019 400 dollars au titre du fret et camionnage par les soins d'entreprises privées. Ces économies s'expliquent par a) des clauses contractuelles favorables pour le transport par voie de surface (ferroviaire et maritime) du matériel appartenant à l'ONUMOZ et aux contingents; b) l'utilisation d'avions de l'ONUMOZ; c) un coût inférieur aux prévisions pour la manutention des cargaisons et le dédouanement aux ports de sortie dans la zone de la mission, et d) le fait que l'on a acheté moins de conteneurs que prévu. Des économies supplémentaires ont été réalisées du fait que l'on a expédié un volume considérable d'avoirs de l'ONUMOZ à UNAVEM III et à la MINUAR, plutôt que vers des destinations plus éloignées en Europe (Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, FORPRONU).
17. **Système intégré de gestion** —
36. Le montant prévu et autorisé à cette rubrique a été entièrement utilisé.
18. **Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix** —
37. Le montant prévu et autorisé à cette rubrique a été transféré au compte d'appui.
19. **Contributions du personnel** (261 500)
38. Les sorties de fonds supplémentaires à ce titre correspondent à des dépenses additionnelles au titre des dépenses de personnel qui figurent à la rubrique 2 b).
20. **Recettes provenant des contributions du personnel** 261 500
39. Ce montant correspond à celui indiqué à la rubrique 19 ci-dessus.

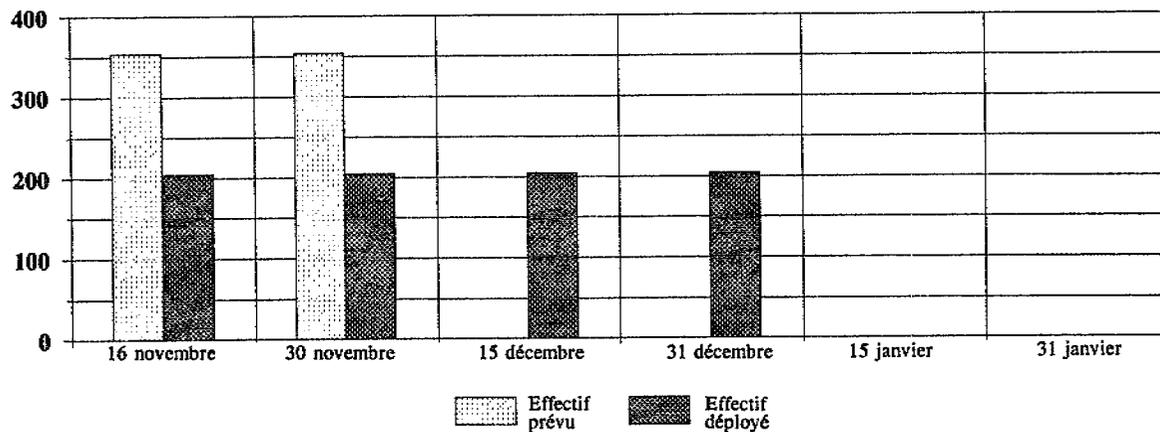
Annexe III
Personnel civil et personnel militaire :
retraits prévus et réalisés pendant
la période allant du 16 novembre 1994
au 31 mars 1995

A. Tableau récapitulatif

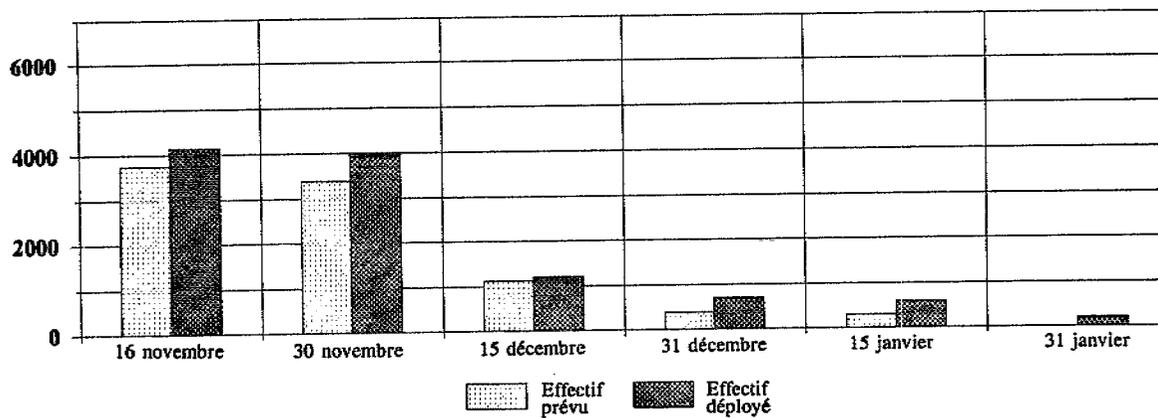
	<i>Effectifs déployés au</i>								
	<i>16 nov.</i>	<i>30 nov.</i>	<i>15 déc.</i>	<i>31 déc.</i>	<i>15 janv.</i>	<i>31 janv.</i>	<i>15 févr.</i>	<i>28 févr.</i>	<i>15 mars</i>
Observateurs militaires									
Effectifs prévus	354	354	—	—	—	—	—	—	—
Effectifs déployés	204	204	204	204	—	—	—	—	—
Différence	150	150	(204)	(204)	—	—	—	—	—
Contingents									
Effectifs prévus	3 745	3 381	1 125	388	301	—	—	—	—
Effectifs déployés	4 145	3 937	1 208	710	588	29	—	—	—
Différence	(400)	(556)	(83)	(322)	(287)	(29)	—	—	—
Police civile									
Effectifs prévus	1 144	1 144	—	—	—	—	—	—	—
Effectifs déployés	918	918	918	—	—	—	—	—	—
Différence	226	226	(918)	—	—	—	—	—	—
Personnel international									
Effectifs prévus	309	309	247	119	102	87	94	77	56
Effectifs déployés	229	229	169	169	113	113	88	88	26
Différence	80	80	78	(50)	(11)	(26)	6	(11)	30
Personnel local									
Effectifs prévus	591	591	500	300	200	150	108	62	54
Effectifs déployés	555	555	382	382	162	162	69	69	25
Différence	36	36	118	(82)	38	(12)	39	(7)	29
Volontaire des Nations Unies									
Effectifs prévus	200	200	108	24	13	—	—	—	—
Effectifs déployés	99	99	75	75	73	73	2	2	—
Différence	101	101	33	(51)	(60)	(73)	(2)	(2)	—
Personnel contractuel international									
Effectifs prévus	24	24	—	—	—	—	—	—	—
Effectifs déployés	25	25	20	20	14	14	8	8	—
Différence	(1)	(1)	(20)	(20)	(14)	(14)	(8)	(8)	—

B. Ventilation par catégorie de personnel

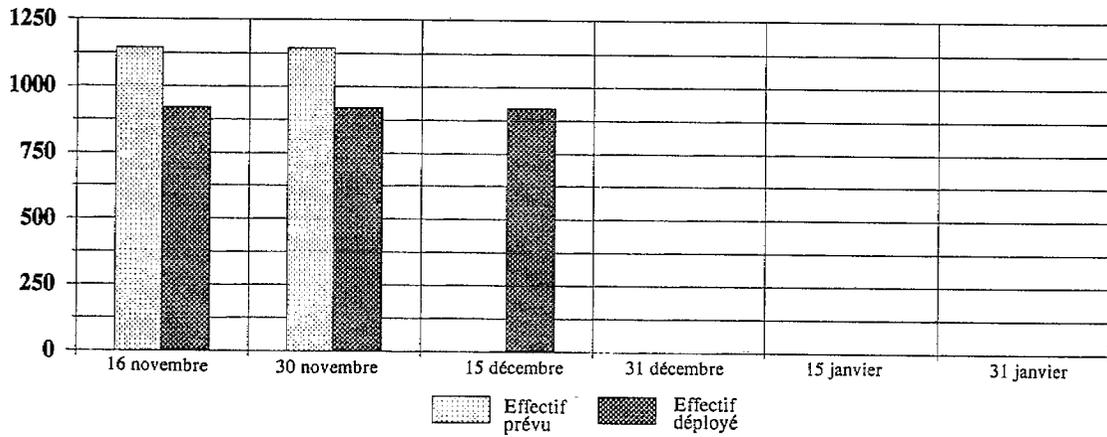
1. Observateurs militaires



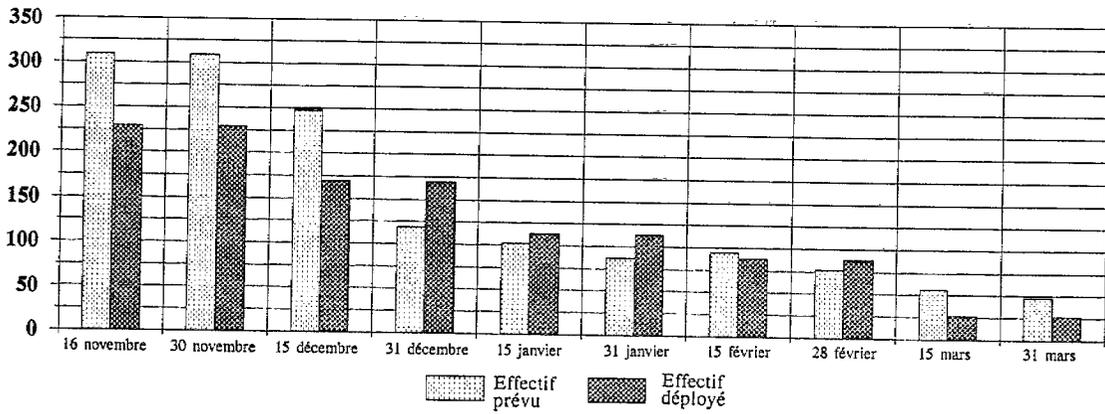
2. Contingents



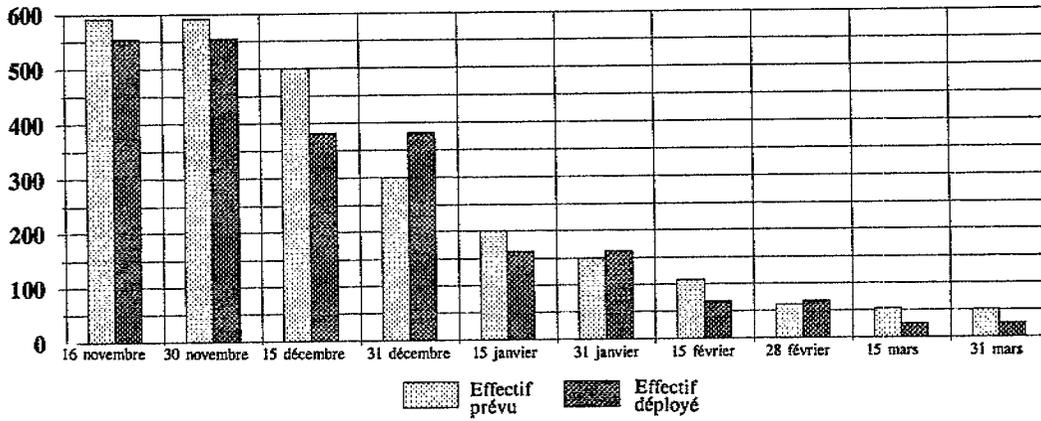
3. Police civile



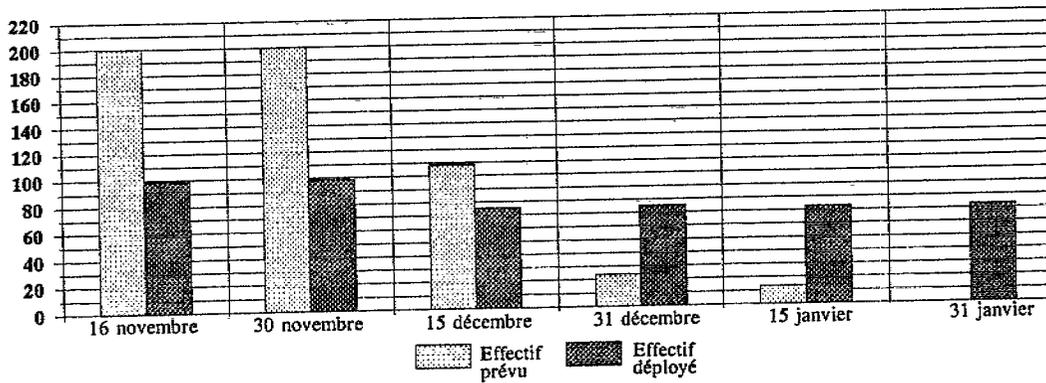
4. Personnel international



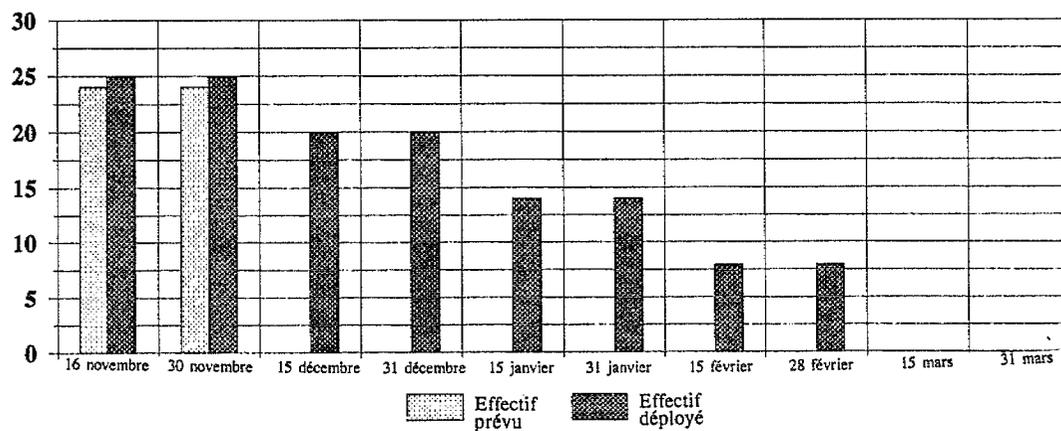
5. Personnel local



6. Volontaires des Nations Unies



7. Personnel contractuel international



Annexe IV

Personnel civil : effectif autorisé et retraits prévus et réalisés pendant la période allant du 16 novembre 1994 au 31 mars 1995

	Au 16 novembre		Au 30 novembre		Au 15 décembre		Au 31 décembre		Au 15 janvier		Au 31 janvier		Au 15 février		Au 28 février		Au 15 mars		Après le 31 mars	
	Effectif autorisé	Effectif déployé																		
Police civile	1 144	918	1 144	918	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Personnel international																				
Secrétaire général adjoint	1	1	1	1	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	2	2	2	2	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	2	2	2	1	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D-1	4	2	4	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
P-5	15	7	15	7	12	5	1	5	1	3	1	3	2	3	2	3	2	3	2	3
P-4	27	12	27	12	20	2	1	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
P-3	28	16	28	16	20	7	2	7	2	6	2	6	4	3	3	3	3	1	3	1
P-2	14	12	14	12	10	8	2	8	2	8	2	8	6	5	5	5	4	3	4	3
Total	93	54	93	54	69	23	10	23	10	18	10	18	13	12	11	12	10	8	10	8
Service mobile	79	90	79	90	66	78	35	78	35	44	35	44	34	29	21	29	15	6	11	6
Services généraux	130	74	130	74	105	57	67	57	50	41	35	41	37	37	35	37	27	11	22	11
Service de sécurité	7	11	7	11	7	11	7	11	7	10	7	10	10	10	10	10	4	1	4	1
Total	216	175	216	175	178	146	109	146	92	95	77	95	81	76	66	76	46	18	37	18
Total, personnel international	309	229	309	229	247	169	119	169	102	113	87	113	94	88	77	88	56	26	47	26
Personnel local	591	555	591	555	500	382	300	382	200	162	150	162	108	69	62	69	54	25	52	25
Volontaires des Nations Unies	200	99	200	99	108	75	24	75	13	73	—	73	—	2	—	2	—	—	—	—
Personnel contractuel international	24	25	24	25	—	20	—	20	—	14	—	14	—	8	—	8	—	—	—	—
Total, personnel civil	2 268	1 826	2 268	1 826	855	1 564	443	646	315	362	237	362	202	167	139	167	110	51	99	51
Total, personnel civil	2 268	1 826	2 268	1 826	855	1 564	443	646	315	362	237	362	202	167	139	167	110	51	99	51

Annexe V
État au 21 février 1997 des ressources dégagées
et des dépenses de fonctionnement pour la période
allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995
 (En dollars des États-Unis)

A. État récapitulatif des ressources

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
1. Ressources		
<i>Montant des crédits ouverts</i>		
15 octobre 1992 au 30 juin 1993 (résolution 47/224 A de l'Assemblée générale)	140 000 000	138 996 900
1er juillet au 31 octobre 1993 (résolution 47/224 C de l'Assemblée générale)	54 000 000	52 785 200
1er novembre 1993 au 30 avril 1994 (résolution 48/240 A de l'Assemblée générale)	161 799 100	159 462 400
1er mai au 15 novembre 1994 (résolution 48/240 B de l'Assemblée générale)	165 300 000	162 192 100
16 novembre 1994 au 31 mars 1995 (résolution 49/235 de l'Assemblée générale)	40 000 000	39 053 300
Total, rubrique 1	561 099 100	552 489 900
2. Dépenses de fonctionnement		
15 octobre 1992 au 30 juin 1993	93 132 700	92 129 600
1er juillet au 31 octobre 1993	79 340 200	78 440 200
1er novembre 1993 au 30 avril 1994	157 340 200	155 203 500
1er mai au 15 novembre 1994	147 409 700	145 425 900
16 novembre 1994 au 31 mars 1995	38 837 900	37 629 700
Total, rubrique 2	516 060 700	508 828 900
3. Sommes portées au crédit des États Membres		
1er juillet au 31 octobre 1993 (résolution 48/240 A de l'Assemblée générale)	21 527 100	21 212 300
1er novembre 1993 au 30 avril 1994 (résolution 49/235 de l'Assemblée générale)	4 458 900	4 258 900
Total, rubrique 3	25 986 000	25 471 200
4. Solde inutilisé (1 moins 2 et 3)	19 052 400	18 189 800

B. Situation de trésorerie

	<i>Montant net</i>
1. Recettes	
Contributions réglées	489 748 603
Contributions volontaires reçues	—
Intérêts créditeurs	4 587 843
Recettes diverses	2 197 015
Total, rubrique 1	496 533 461
2. Montant net des dépenses de fonctionnement	
15 octobre 1992 au 30 juin 1993	92 129 600
1er juillet au 31 octobre 1993	78 440 200
1er novembre 1993 au 30 avril 1994	155 203 500
1er mai au 15 novembre 1994	145 425 900
16 novembre 1994 au 31 mars 1995	37 629 700
Total, rubrique 2	508 828 900
3. Déficit de fonctionnement (1 moins 2)	(12 295 439)

Annexe VI

Obligations non réglées au 31 décembre 1996

(En dollars des États-Unis)

	<i>Gouvernements</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
1. Personnel militaire			
a) <i>Observateurs militaires</i>	451 667	—	451 667
b) <i>Contingents</i>	1 759 917	6 371 456	8 131 373
c) <i>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>	12 090 699	—	12 090 699
Total, rubrique 1	14 302 283	6 371 456	20 673 738
2. Personnel civil			
a) <i>Police civile</i>	1 455 531	—	1 455 531
b) <i>Personnel international et personnel local</i>	—	1 031 529	1 031 529
c) <i>Personnel contractuel international</i>	—	—	—
d) <i>Volontaires des Nations Unies</i>	—	78 449	78 449
e) <i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	1 734	1 734
f) <i>Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—
Total, rubrique 2	1 455 531	1 111 712	2 567 242
3. Locaux/hébergement	—	2 162 526	2 162 526
4. Remise en état des infrastructures	—	—	—
5. Transports	1 504 365	3 059 191	4 563 556
6. Opérations aériennes			
a) <i>Hélicoptères</i>	—	1 046 083	1 046 083
b) <i>Avions</i>	—	1 492 878	1 492 878
c) <i>Indemnité de subsistance des équipages</i>	—	—	—
d) <i>Autres dépenses</i>	—	—	—
Total, rubrique 6	—	2 538 962	2 538 962
7. Opérations navales	—	—	—
8. Transmissions			
a) <i>Éléments complémentaires</i>	4 115	506 316	510 430
b) <i>Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—
Total, rubrique 8	4 115	506 316	510 430
9. Matériel divers	—	498 154	498 154
10. Fournitures et services			
a) <i>Services divers</i>	—	707 147	707 147
b) <i>Fournitures diverses</i>	3 823	1 091 210	1 095 033
Total, rubrique 10	3 823	1 798 356	1 802 180
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—
12. Programmes d'information	—	207 887	207 887
13. Programmes de formation	—	—	—
14. Programmes de déminage	27 623	429 952	457 575

	<i>Gouvernements</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	1 846 133	1 846 133
16. Fret aérien et de surface	1 108 058	846 319	1 954 377
17. Système intégré de gestion	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—
19. Contributions du personnel	—	—	—
Total, rubriques 1 à 19	18 405 797	21 376 962	39 782 759